

**LOGEMENT SOCIAL ET
COMMUNAUTAIRE EN ABITIBI-
TÉMISCAMINGUE**

VENDREDI 6 MAI 2016

Le logement social au Québec fut initialement introduit à la fin des années 60 début 70, dans le cadre de programmes de réaménagement urbain.

En Abitibi-Témiscamingue ce fut dans le cadre des Programmes d'amélioration de quartiers, en 1977 à Cadillac, Senneterre et Sullevan (secteur Jaccola)

Répartition des logements en région par programme (SHQ 2012)

Logements à loyer modique	1156
COOP et OBNL	67
Autochtones hors réserve	<u>322</u>
Total	1545

Répartition des logements HLM par MRC

MRC DE ROUYN-NORANDA	334
MRC ABITIBI-OUEST	198
OMH DE AUTHIER	10
OMH DE DUPARQUET	11
OMH DE DUPUY	11
OMH DE LA REINE	11
OMH DE LA SARRE	52
OMH DE MACAMIC	33
OMH DE NORMETAL	20
OMH DE PALMAROLLE	10
OMH DE POULARIES	11
OMH DE ROQUEMAURE	7
OMH DE STE-GERMAINE-BOULE	11
OMH DE TASCHEREAU	11
MRC TEMISCAMINGUE	98
OMH DE LORRAINVILLE	13
OMH DE ST-BRUNO-DE-GUIGUES	15
OMH DE TEMISCAMING	30
OMH DE VILLE-MARIE	40
MRC ABITIBI	154
OMH DE AMOS	116
OMH DE BARRAUTE	11
OMH DE LA CORNE	11
OMH DE LANDRIENNE	10
OMH DE ST-FELIX-DE-DALQUIER	6
MRC LA VALLEE-DE-L'OR	374
OMH DE AMOS (Rivière-Héva)	6
OMH DE MALARTIC	48
OMH DE SENNETERRE	73
OMH DE VAL-D'OR	247

Qui peut obtenir un logement social?

Être citoyen du Québec

Demeurer sur le territoire de sélection de l'organisme

Avoir un revenu annuel (couple ou personne seule) inférieur à 23 500 \$

Règlement d'attribution d'un logement à loyer modique

Revenu inférieur à 15 499 \$ = 6 points

Revenu (15 500 \$ à 17 499 \$) = 4 points

Revenu (17 500 \$ à 23 499 \$) = 2 points

+

2 points par année d'attente (maximum) = 6 points

À pondération égale, la date du dépôt de la réception d'une demande complétée prédomine

Règlement d'attribution d'un logement à loyer modique

Priorités

Personne dont le logement est détruit par un sinistre

Personne expropriée en vertu d'une acquisition de gré à gré par une municipalité ou son mandataire

Personne victime de violence conjugale

Relogement pour raison de santé d'une personne habitant un logement social

Personne qui bénéficie du Programme de supplément au loyer (Coop ou OBNL)

Nombre de logements disponibles à Rouyn-Noranda =

222

Nombre de requérants en liste d'attente au 31 décembre 2015 =

97

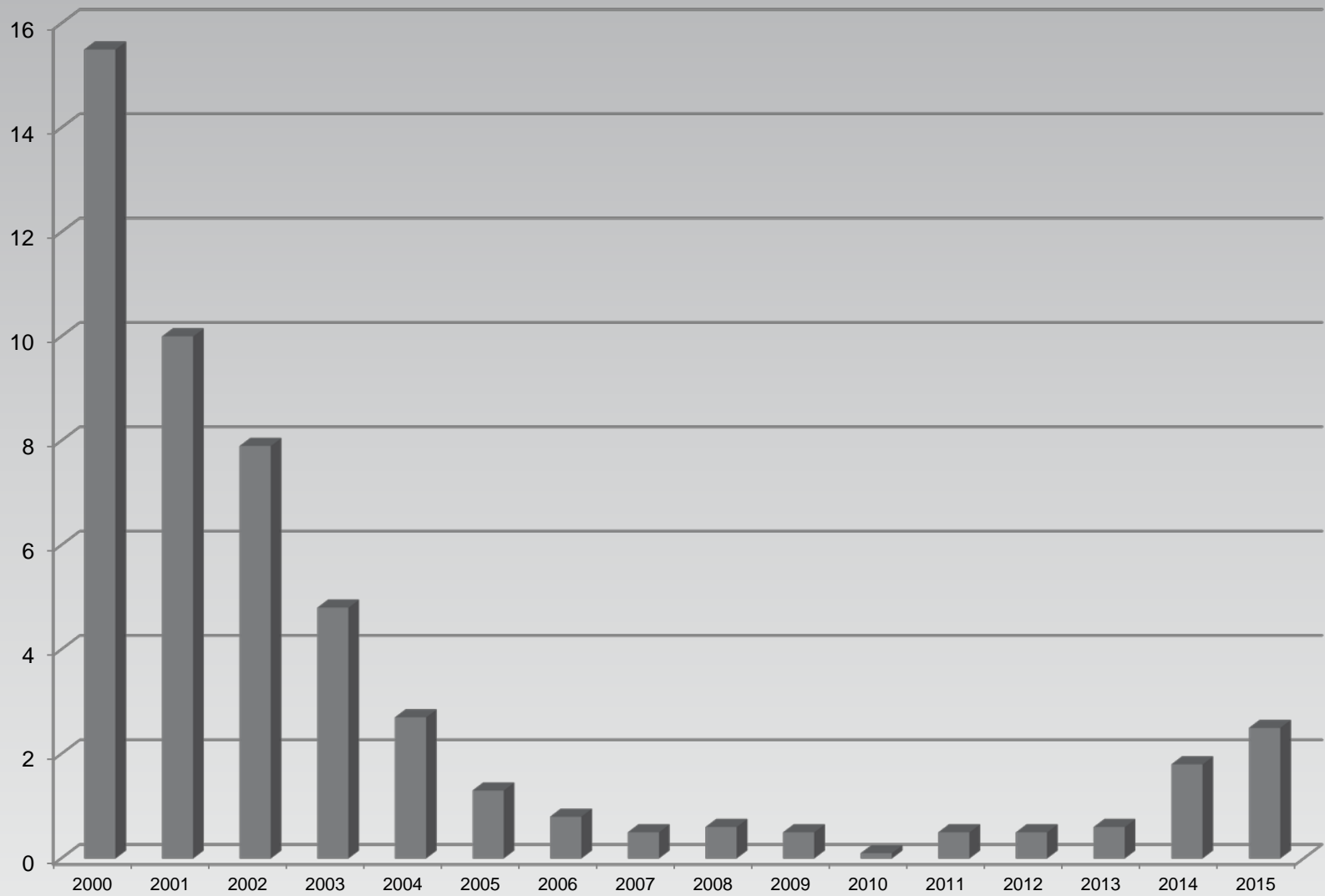
Parc des logements sociaux et abordables à Rouyn-Noranda

Fournisseur	Log. Familles		P. retraitées	TOTAL
Office municipal	110	HLM	222	HLM
Programme de supplément au loyer				
Office municipal	18	PSL R		
Logement social RN	24	ACL		
H L Turmel			6	ACL
Logements Sociaux-Habitage			6	DX
OMH (ACL construit en 2015 (santé mentale))	25	ACL		
Urgence OMHRN	8	PSL U		
	75		12	87
Grand total en décembre 2015	185		234	419
Autres logements subventionnés				
Les Intrépides	16	ACL		
Bastide des aînés			8	ACL
Le Pont	8	DX		
Autochtones	64	DX		
	88		8	97
Grand total de logements subventionnés	274		242	516
Logements abordables				
Logement social RN	16	ACL		
H L Turmel			3	ACL
Total des logements sociaux abordables	16		3	19
Autres				
Bastide des aînés			8	ACL
Coopératives	18			
Total autres	18		8	26
Grand total	307		253	561

La construction de nouveaux logements de 2008 à 2015 à Rouyn-Noranda

	Évolution du logement			
	Unifamiliales	Locatifs	TOTAL	
2008	110	2	112	
2009	114	150	264	Patrimoine 121 / OMHRN 28
2010	142	113	255	Patrimoine 59 / UQUAT 32
2011	102	26	128	Intrépides 16
2012	198	34	232	
2013	165	277	442	198 Bleu Horizon / 37 Patrimoine
2014	134	70	204	
STT	965	672	1637	
2015	104	107	211	OMHRN 25 logements
	1 069	779	1 848	
	2008 / 2015	1 848	Total 1 848	/ 8 ans = 231 par année

Taux d'inoccupation de 2000 à 2015



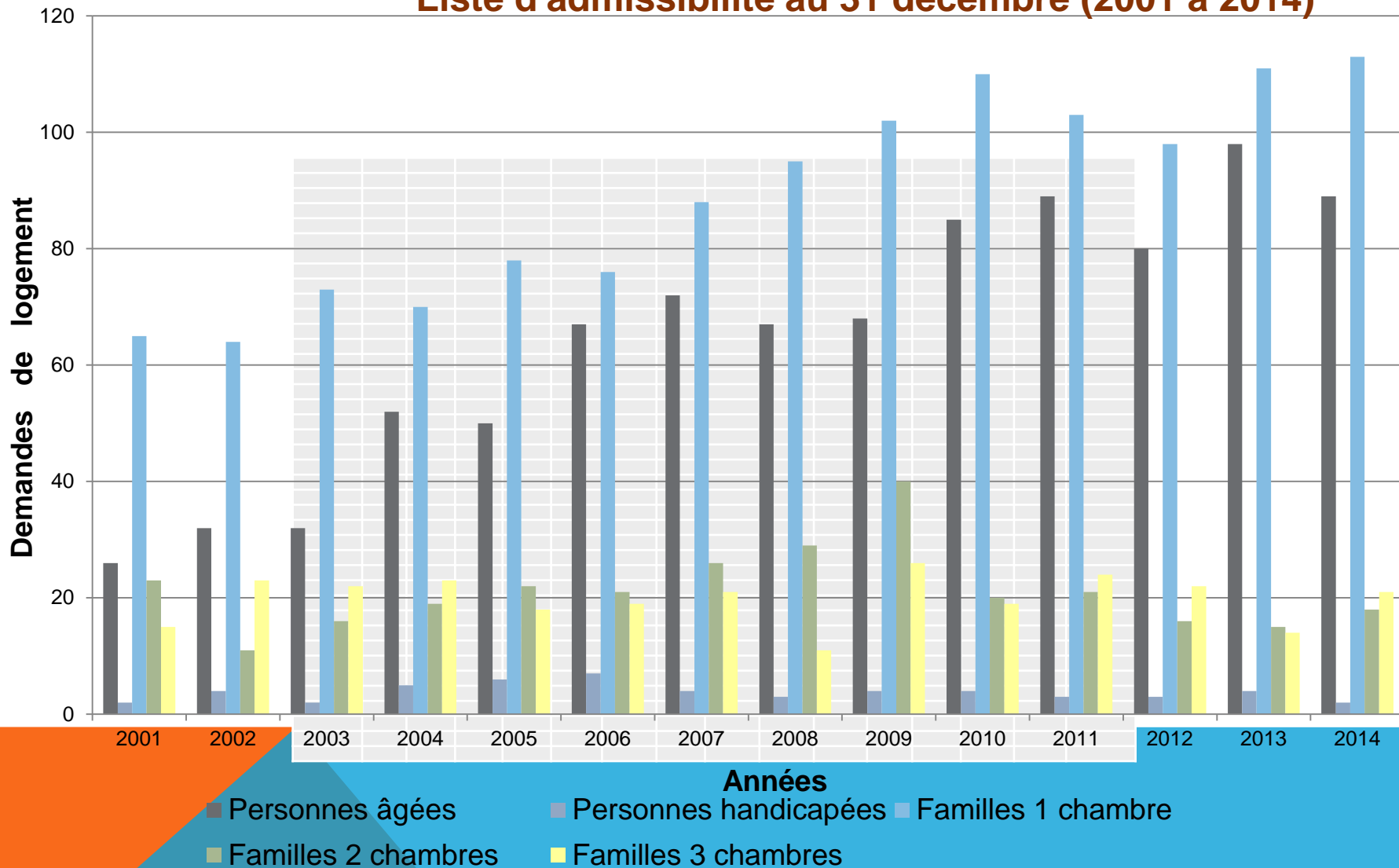
Population âgée de 65 ans et plus.

En tenant compte de la croissance prévue de 48 % du nombre de nos aînés entre 2011 et 2022, les besoins de logements aptes à accueillir cette clientèle seront considérables.

De plus, la demande pour le logement social va augmenter davantage considérant que 56 % des personnes aînées (comparativement à 45 % au Québec), perçoivent le supplément de revenu garanti et sont considérés comme des ménages vivant sous le seuil de faible revenu.

OMH de Rouyn-Noranda

Liste d'admissibilité au 31 décembre (2001 à 2014)



À L'HORIZON

La volonté du nouveau gouvernement fédéral est d'investir dans les logements sociaux et abordables, mais non sous la forme connue.

L'approche vise davantage le logement abordable, l'aide à la remise en état des logements, de l'aide pour soutenir les refuges et les personnes victimes de violence ainsi que l'accroissement des unités subventionnées dans le cadre du programme de supplément au loyer.

Il faut saluer également la volonté d'investir dans la rénovation et modernisation du parc de logements existant afin de le maintenir en bon état.

Pour sa part, le gouvernement provincial désire également revoir ses programmes concernant le logement social. Tout semble indiquer des investissements dans le programme de supplément au loyer, le logement abordable et le développement de projets d'habitation destinés à des clientèles vulnérables.

POUR LES OFFICES D'HABITATION

Considérant le vieillissement de la population et tous les efforts déployés par le réseau de la santé pour le maintien à domicile, le taux de roulement actuel va diminuer sachant que la clientèle qui s'alourdit va recevoir des services leur permettant d'occuper leur logement plus longtemps.

Ces mesures vont obliger les Offices d'habitation à adapter davantage les logements, à les doter d'équipements légers afin de permettre aux locataires d'occuper le logement de façon autonome et sécuritaire.

Depuis quelques années, les Offices d'habitation ont vu leur budget de réparation, amélioration et modernisation augmenter substantiellement. Ces investissements permettent de maintenir le parc de logements en bon état, d'accroître la durée de vie des immeubles et d'offrir un milieu de vie sécuritaire aux occupants.



LE LOGEMENT SOCIAL POUR NOS ÂÎNÉS?

Pour l'instant nous sommes confiants de maintenir les acquis. Toutefois, le milieu sera tenu d'investir davantage s'il désire offrir à sa population de nouveaux logements sociaux ou abordables.

Nous soulignons la volonté des gouvernements à investir dans l'aide au logement par le biais du Programme de supplément au loyer qui s'avère à court terme moins dispendieux que la construction de nouveaux logements. Toutefois, si l'on considère le poids démographique de la région à l'égard du Québec, une programmation provinciale de 1 500 unités annuellement représente 27 unités pour la région. (8 pour la MRC de Rouyn-Noranda).

Ce nombre nous semble insuffisant, considérant l'augmentation significative de nombre d'aînés, jumelé à l'espérance de vie qui s'accroît.

NOS CONCLUSIONS

Nous croyons que le secteur privé sera au rendez-vous pour un certain temps, ce qui aide de façon appréciable à la population capable de payer la note exigée.

Malheureusement, l'apport du logement social actuel va diminuer et les ménages moins fortunés auront de plus en plus de difficulté à se loger dans des logements décents, accessibles et sécuritaires.

Merci de votre attention

